

FORMATION SSIAP 1

OBJECTIF PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION :

Connaître les principes de la réglementation « Incendie » dans les ERP et les IGH.
Connaître les installations techniques sur lesquelles il est susceptible d'intervenir,
Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie.
Connaître les limites de son action,
Effectuer l'extinction des feux naissants.
Visites applicatives,
Mises en situation d'intervention.

DUREE

77h00 (examen compris), soit 11 jours

DATE

Nous consulter

PRE-REQUIS :

Personne souhaitant obtenir le diplôme SSIAP 1
Aptitude médicale
Evaluation de la capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante
Etre titulaire du PSC1 ou SST
Maîtriser la langue française niveau B1 de CRLP

PUBLIC :

Personne souhaitant obtenir le diplôme SSIAP 1

NOMBRE DE STAGIAIRES :

4 stagiaires minimum
12 stagiaires maximum

CONDITIONS D'ACCES :

J-15 sous réserve du nombre de candidats suffisants.
L'accessibilité des personnes en situation de handicap peut être adaptée. Nous étudierons au cas par cas les différentes compensations nécessaires.

PROGRAMME :

PARTIE – LE FEU ET SES CONSEQUENCES

SEQUENCE 1 : LE FEU

SEQUENCE 2 : COMPORTEMENT AU FEU

2ème PARTIE – SECURITE INCENDIE

SEQUENCE 1 : PRINCIPES DE CLASSEMENT DES ETABLISSEMENTS

SEQUENCE 2 : FONDAMENTAUX ET PRINCIPES GENERAUX DE SECURITE INCENDIE

SEQUENCE 3 : DESSERTE DES BATIMENTS

SEQUENCE 4 : COLONNES SECHES ET HUMIDES

SEQUENCE 5 : SYSTEME DE SECURITE INCENDIE

4ème PARTIE – ROLE ET MISSIONS DES AGENTS DE SECURITE INCENDIE

SEQUENCE 1 : LE SERVICE DE SECURITE

SEQUENCE 2 : PRESENTATION DES CONSIGNES DE SECURITE ET MAIN COURANTE

SEQUENCE 3 : POSTE DE SECURITE

SEQUENCE 4 : RONDES DE SECURITE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX

SEQUENCE 5 : MISE EN ŒUVRE DES MOYENS D'EXTINCTION

SEQUENCE 6 : APPEL ET RECEPTION DES SERVICES PUBLICS DE SECOURS

SEQUENCE 7 : SENSIBILISATION DES OCCUPANTS

5ème PARTIE – CONCRETISATION DES ACQUIS

SEQUENCE 1 : VISITES APPLICATIVES

SEQUENCE 2 : MISES EN SITUATION D'INTERVENTION

MOYENS PEDAGOGIQUES :

La formation est essentiellement pratique, les explications du programme sont données pendant et à l'occasion de la formation

REFERENCES :

Arrêté du 2 mai 2005

EVALUATION DE LA FORMATION

Examen théorique et pratique devant jury
Une attestation nominative ainsi qu'un diplôme sont fournis à la fin du stage (si obtention de l'examen)
Formation validée par un examen final devant un jury

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

Claude BRUNIER



SECURITE ET SURETE AEROPORUTAIRE

Siège social : Avenue de l'Europe - TOUR EUROPA - 94320 Thiais - Tél. : 09 86 46 95 94 - SASU au capital de 1000€ SIRET : 820 198 927 000 15 - N° d'activité DIRECCTE 11 94 09240 94 - Code APE 8559 A - N°TVA Intercommunautaire : FR 24820198927 - CNAPS : autorisation d'exercice N°FOR-094-2024-10-30-20190587604 –

N°AGREMENT ADEF : ASA 9418050501 - APS 9418050301